

Mardi 3 mai 2022

P9_TA(2022)0132

Application en République de Chypre des dispositions de l'acquis de Schengen relatives au système d'information Schengen *

Résolution législative du Parlement européen du 3 mai 2022 sur la proposition de décision du Conseil sur l'application en République de Chypre des dispositions de l'acquis de Schengen relatives au système d'information Schengen (COM(2021)0472 — C9-0350/2021 — 2021/0266(NLE))

(Consultation)

(2022/C 465/20)

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Conseil (COM(2021)0472),
 - vu l'article 3, paragraphe 2, de l'acte d'adhésion de 2003, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C9-0350/2021),
 - vu l'article 82 de son règlement intérieur,
 - vu le rapport de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (A9-0082/2022),
1. approuve la proposition de la Commission;
 2. invite le Conseil, s'il entend s'écarter du texte approuvé par le Parlement, à en informer celui-ci;
 3. demande au Conseil de le consulter à nouveau, s'il entend modifier de manière substantielle le texte approuvé par le Parlement;
 4. charge sa Présidente de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission.
-